



Circulaire annuelle Epreuves homologuées

Saison du 01/09/2024 au 31/08/2025

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION ET L'ORGANISATION
DES COMPETITIONS, TOURNOIS ET LIGUES (*maj du 03/07/2024*)



Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Maison des Sports - 190 rue Isatis - 31670 LABEGE

☎ 05 82 95 78 63 - www.ffbsq.org

cts@ffbsq.org

Table des matières

1.	CONTRAINTES GENERALES A TOUS TYPES DE TOURNOIS.....	3
1.1	GENERALITES.....	3
1.2	ORGANISATION.....	4
1.3	HORAIRES.....	5
1.4	RECONDITIONNEMENT DES PISTES	6
1.5	HANDICAP, CATÉGORIES, LISTING ET GESTION DES EGALITÉS	6
1.5.1	<i>Handicap</i>	6
1.5.2	<i>Catégories et TTMP</i>	7
1.5.3	<i>Listing</i>	7
1.5.4	<i>Gestion des égalités</i>	8
1.6	CATEGORIES D'AGE POUR LA SAISON2024/2025	8
1.6.1	<i>Jeunes</i>	8
1.6.2	<i>Séniors + (ex-Vétérans)</i>	9
1.7	LIMITATION DU NOMBRE DE PARTIES ET CATEGORIES POUR LES JEUNES	9
1.8	FORMULES SCRATCH/HANDICAP.....	9
	<i>SURVIVOR ET DESPERADO : Interdit en France</i>	9
1.9	ARBITRAGE	10
1.10	ENGAGEMENTS.....	10
1.11	RECOMPENSES	10
1.12	BUDGET PREVISIONNEL	11
1.13	FONDS DE DOTATION COMPLEMENTAIRE	11
1.14	PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES FRAIS D'ARBITRAGE.....	12
1.15	INSCRIPTION DEFINITIVE AU CALENDRIER	12
2.	FORMULES DE TOURNOIS.....	12
2.1	TOURNOI INTERNATIONAL.....	12
2.2	TOURNOI SCRATCH.....	12
2.3	TOURNOI SCRATCH–HANDICAP	12
2.4	TOURNOI TTMP ET CATEGORIE.....	13
2.5	TOURNOI DES JOURNEES DES COMITES.....	13
2.6	ÉPREUVES REGIONALES, DEPARTEMENTALES, LOCALES NON INSCRITES AU CALENDRIER.....	13
2.7	LIGUES.....	13
3.	RESTRICTION DE FORMULES.....	14
3.1	TOURNOI MIXTE	14
3.2	TOURNOI SPORT D'ENTREPRISE.....	14
3.3	TOURNOI FAMILLE.....	14
3.4	TOURNOI SENIOR+	14
3.5	TOURNOI FEMININ	14
3.6	TOURNOI JEUNE.....	14
4.	FICHES PRATIQUES	15
5.	LES TARIFS	24

Cette réglementation est applicable à toutes les compétitions homologuées organisées en France. Il peut y avoir des dérogations pour certaines compétitions internationales (exemple : étape de l'EBT). Dans ce cas les dérogations devront être clairement explicitées dans une convention entre l'organisateur et la Commission Sportive Nationale Bowling.

1. CONTRAINTES GENERALES A TOUS TYPES DE TOURNOIS

1.1 GENERALITES

Réglementation

- Les règlements (règles de jeux et administratif) s'appliquent.
- Les pistes doivent être homologuées par la F.F.B.S.Q. pour la saison en cours et le matériel doit être conforme aux spécifications fédérales.
- Toutes les compétitions inscrites au calendrier peuvent faire l'objet de contrôle anti-dopage et de contrôle de boules par rapport aux normes en vigueur.
- La musique est interdite pendant la compétition, à l'exception des boules d'essais. Les Juke-boxes et jeux automatiques doivent être suffisamment éloignés des pistes pour ne pas être gênants. A défaut, ils doivent être arrêtés.

Demands d'inscription au calendrier

- Pour faire une demande d'inscription de tournois au calendrier 2024/2025, l'organisateur ne peut être qu'une association affiliée 2023/2024 et 2024/2025 à jour financièrement avec la trésorerie de la Commission Sportive Nationale Bowling, ou un organe déconcentré (CD ou Ligue).
- Le Centre d'accueil doit avoir demandé une homologation pour 2024/2025.
- Les demandes se font selon le planning et la procédure diffusés par la Commission Sportive Nationale Bowling et disponibles sur le site Internet de la Fédération : www.ffbsq.fr
- Des tours qualificatifs supplémentaires ainsi que des modifications règlementaires peuvent être présentées suivant les directives de l'article 9.9 du règlement administratif.

Envoi des scores

Les scores (extraction ALIAS et/ou fichier LEXER) **et le rapport de compétition doivent être envoyés, sous 3 jours** par courriel à cnb.resultats@ffbsq.org, et cts@ffbsq.org en copie.

En cas de dépassement de ce délai, le non-respect de cette disposition pourra entraîner :

- Pour l'arbitre, les sanctions prévues à l'article 5.6 du règlement administratif
- Pour l'organisateur (en cas d'absence d'arbitre), l'interdiction d'organiser un tournoi la saison suivante

Les scores doivent être conservés par l'organisateur pendant 12 mois.

1.2 ORGANISATION

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité d'un Directeur de compétition, membre de l'entité organisatrice, dont le nom figure dans le règlement. Cette personne ne peut pas participer à l'épreuve s'il n'y a pas d'arbitre.

Le tableau d'affichage doit être accessible, et comporter :

- Le règlement du tournoi figurant au calendrier interactif,
- La liste des joueurs engagés,
- Le tableau des mesures et le graphe si les conditions de jeu ont fait l'objet d'un contrôle. En l'absence de contrôle, l'organisateur peut afficher le graphe théorique du huilage utilisé, sous réserve de bien mettre en évidence qu'il s'agit du graphe théorique du constructeur.

Durant le déroulement de l'épreuve, les scores réalisés et les classements sont affichés dans le délai le plus court possible.

Au moins un mécanicien doit se trouver en permanence derrière les machines, en liaison directe par radio ou téléphone avec les organisateurs. La circulation le long des pistes ou devant les machines n'est autorisée qu'en cas de force majeure.

En cas de retransmission télévisée, à l'échelle nationale, un accord doit être pris avec la Fédération. Le Directeur de la compétition est invité à informer la Fédération des différentes actions entreprises vis-à-vis des médias (presse, radio, télévision, réseaux sociaux) pour promouvoir l'événement sportif.

1.3 HORAIRES

Les horaires de jeu sont libres. Toutefois :

- Aucune finale ne pourra débuter avant 8h00.
- Le dépassement d'horaires après 23 heures génère des indemnités d'arbitrage supplémentaires

Le temps des boules d'essai est fixé comme suit :

- à 5 minutes pour 1 joueur par piste
- à 10 minutes pour 2 et 3 joueurs par piste
- à 15 minutes pour 4 et 5 joueurs par piste

**TOUS LES HORAIRES S'ENTENDENT BOULES D'ESSAI INCLUSES.
L'HORAIRE MENTIONNÉ EST DONC CELUI DU DÉBUT DES BOULES D'ESSAI.**

Rappel des tranches horaires à choisir en fonction des formations et des types de compétitions :

Qualifications :

Doublettes	5 parties	2H10 à 2H35
Doublettes	6 parties	2H30 à 3H10
Doublettes	8 parties	3h20 à 4H10
Doublettes	9 parties	3h40 à 4h40
Triplettes	3 parties	2H00 à 2H35
Triplettes	4 parties	2H30 à 3H10
Triplettes	6 parties	3h50 à 4h40
Triplettes	8 parties	5h00 à 6H10
Quadrettes	3 parties	2H40 à 3H15
Quadrettes	4 parties	3h20 à 4H15
Quadrettes	6 parties	5h00 à 6H15
Equipe de 5	3 parties	3h15 à 4h00

Finale (Round Robin) ou changement de pistes à chaque ligne, par ligne :

Individuelle	20 à 25 minutes
Doublette	30 à 35 minutes
Triplette	40 à 50 minutes
Quadrette	50 à 60 minutes
Equipe de 5	65 à 75 minutes

1.4 RECONDITIONNEMENT des PISTES

Dans toutes les compétitions, un reconditionnement des pistes (dégraissage, huilage) est obligatoire en début de chaque journée. Ensuite, la règle suivante doit être appliquée : **le nombre de parties jouées par piste à partir du début d'un reconditionnement ne doit jamais être supérieur à 25.**

Pour les machines à feutres, il y a obligation de veiller à saturer la machine sur deux pistes au minimum, et ce, à chaque opération de reconditionnement.

Le temps nécessaire à ce reconditionnement doit être prévu dans les horaires et indiqué sur le règlement du tournoi.

1.5 HANDICAP, CATÉGORIES, LISTING et GESTION des EGALITÉS

1.5.1 Handicap

Le pourcentage de handicap est au libre choix de l'organisateur dans les limites ci-après :

- Le handicap est toujours arrondi au nombre inférieur
- Il est calculé individuellement (et non par équipe), sur la différence entre la moyenne du listing (colonne M) et 220
- Le pourcentage peut être compris entre 10% et 100%

Le % du handicap par joueur doit être visiblement apposé sur la première page du règlement au moyen d'un logo labellisé fourni aux organisateurs (logo téléchargeable sur le site fédéral dans la rubrique Calendrier).

Le listing à prendre en compte est celui paru sur le site officiel de la Fédération, au premier jour de la compétition. Il parait le lundi suivant le deuxième vendredi de chaque mois et est applicable le jour même.

Dates de parution et d'application du listing mensuel

Lundi 16 septembre 2024	Lundi 17 mars 2025
Lundi 14 octobre 2024	Lundi 14 avril 2025
Mardi 12 novembre 2024	Lundi 12 mai 2025
Lundi 16 décembre 2024	Lundi 16 juin 2025
Lundi 13 janvier 2025	Mardi 15 juillet 2025
Lundi 17 février 2025	Lundi 11 août 2025

1.5.2 Catégories et TTMP

- Les catégories d'un tournoi ne sont pas nécessairement identiques aux catégories fédérales. L'organisateur peut en choisir d'autres, en précisant bien les bornes minimales et maximales de moyennes et en précisant si ces bornes sont incluses ou exclues.

Par exemple :

- Catégorie D : strictement inférieur à 130
 - Catégorie C : de 130 inclus à 150 exclu
 - Catégorie B : de 150 inclus à 170 exclu
 - Catégorie A : de 170 inclus à 190 exclu
- TTMP : Pour des raisons d'organisation et permettre une meilleure gestion des inscriptions, l'organisateur détermine le listing de référence et inscrit son choix sur le règlement.

Le listing utilisé pour un TTMP ne peut pas être postérieur à celui publié 1 mois avant le premier jour de la compétition.

1.5.3 Listing

1.5.3.1 Nombre de parties nécessaire à la prise en compte de la moyenne.

Pour être applicable, la moyenne de référence est calculée par catégorie d'âge, nombre d'années de licences, nombre de lignes :

Catégorie d'Age	Nombre de parties minimum	Index Homme « P »	Index Homme non « P »	Index Dames « P »	Index Dames non « P »
SC	24	150	194	135	179
SB	24	150	194	135	179
SA	24	150	194	135	179
SE	24	150	194	135	179
JU	24	150	194	135	179
CA	20	150	180	135	165
MI	18	150	160	135	145
BJ	12	140	140	125	125
PO	8	120	120	105	105

1.5.3.2 Joueurs FFBSQ n'apparaissant pas au listing

La moyenne d'un(e) joueur(se) n'apparaissant pas au listing applicable est :

- Pour un(e) licencié(e) de nationalité française en 1ère année : voir Index « P » ci-dessus
- Pour les autres licencié(e)s : voir Index « non P » ci-dessus
- Pour les licencié(e)s en possession d'une attestation, la moyenne figurant sur celle-ci sera retenue.

1.5.4 Gestion des égalités

Conforme à l'article 23 du règlement sportif

1.6 CATEGORIES D'ÂGES POUR LA SAISON 2024/2025

1.6.1 Jeunes

Catégories d'âges « JEUNES » - saison 2024/2025			
La catégorie est déterminée par l'âge atteint entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025. Elle est acquise pour l'ensemble de la saison. Les bornes « du ...à ... » sont à prendre « bornes incluses ».			
Code Catégorie (Listing)	Âges concernés	Dénomination	Saison sportive 2024/2025 Plages de dates de naissance concernées
PO	6/7/8	Poussin (-8)	du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2019
BJ	9/10/11	Benjamin (-11)	du 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2016
MI	12/13/14	Minimes (-14)	du 1 ^{er} septembre 2010 au 31 août 2013
CA	15/16/17	Cadet (-17)	du 1 ^{er} septembre 2007 au 31 août 2010
JU	18/19/20/21	Junior (-21)	du 1 ^{er} septembre 2003 au 31 août 2007

1.6.2 Séniors + (ex Vétérans)

Catégories d'âges « SENIORS + » - saison 2024/2025			
La catégorie est déterminée par l'âge atteint entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025. Elle est acquise pour l'ensemble de la saison. Les bornes « du ...à... » sont à prendre « bornes incluses ».			
Code Catégorie (Listing)	Âges Concernés	Dénomination	Saison sportive 2024/2025 Plages de dates de naissance concernées.
SA	De 50 à 57 ans inclus	Sénior A	du 1 ^{er} septembre 1967 au 31 août 1975
SB	De 58 à 64 ans inclus	Sénior B	du 1 ^{er} septembre 1960 au 31 août 1967
SC	65 ans et +	Sénior C	avant le 1 ^{er} septembre 1960

1.7 LIMITATION DU NOMBRE DE PARTIES ET CATEGORIES POUR LES JEUNES

Pour l'ensemble des compétitions, certaines catégories jeunes sont soumises à des restrictions, **sans dérogation possible** (décision de la commission médicale fédérale) :

- Poussin : 4 lignes par jour **sans dépasser 2 lignes consécutives**
- Benjamin : 10 lignes par jour **sans dépasser 6 lignes consécutives**
- Minime : 12 lignes par jour **sans dépasser 8 lignes consécutives.**

Le temps d'interruption entre 2 séries est au minimum de 60 minutes

1.8 FORMULES SCRATCH/HANDICAP

Les organisateurs de tournois se déroulant scratch ont la possibilité d'ajouter une finale handicap. Dans ce cas, un classement handicap doit être établi en plus du classement scratch.

Les restrictions suivantes s'appliquent :

- Les joueur(se)s (ou équipes) qualifié(e)s en finale handicap sont les joueur(se)s (ou équipes) aux premières places du classement handicap **non qualifié(e)s en finale scratch.**
- Les indemnités du classement handicap sont inférieures à celles du classement scratch de même rang.
- Le handicap des licenciés étrangers sera calculé à partir de la moyenne de référence publiée depuis moins d'un mois sur le site de leur fédération ou, faute de publication, sur présentation d'une attestation de la fédération de moins d'un mois.

SURVIVOR et DESPERADO : INTERDITS EN FRANCE

Ces méthodes de repêchage sont interdites pour tous les tournois soumis à la réglementation de la FFBSQ. Certains tournois internationaux (EBT, ISBT) organisés sur le territoire français peuvent cependant être autorisés à utiliser ce type de qualification.

1.9 ARBITRAGE

Un arbitre au moins est obligatoire par établissement où se déroule une compétition internationale, scratch, scratch-handicap ou TTMP ; L'arbitrage est facultatif pour les autres tournois.

En l'absence d'arbitre, le Directeur de la compétition a la responsabilité de veiller à son bon déroulement, dans le respect de la réglementation. Il est aussi chargé d'envoyer le rapport de compétition, le/les classement(s) et les scores.

Un centre possédant des pistes sur plusieurs niveaux (étages, ...) est compté pour autant d'établissements que de niveaux.

Un centre possédant des groupes de pistes non adjacents est compté pour autant d'établissements que de groupes de pistes (pistes séparées par des murs, face à face ...).

Pour les tournois internationaux, nationaux open, nationaux scratch et scratch-handicap, l'arbitre de chaque établissement est désigné par la Commission Arbitrage de la Commission Sportive Nationale Bowling (article 5.4 du règlement administratif).

Pour les autres tournois où il est prévu, l'arbitre est désigné par la Commission Sportive Régionale Bowling. Dès que l'établissement utilise **plus de 16 pistes**, l'arbitre est **obligatoirement secondé par un(e) collègue** désigné(e) par les mêmes entités.

Les indemnités d'arbitrage se décomposent ainsi :

- Vacation partielle : sa durée est définie par la ligue régionale.

Pour la Commission Sportive Nationale Bowling : un tour ou une phase de jeu dont la durée n'excède pas 3h30

- Vacation complète : sa durée est définie par la ligue régionale.

- Si un tour ou une phase finale débute avant 23h00 mais se termine au-delà, l'arbitre bénéficie d'une vacation partielle supplémentaire.
- Si le règlement de la compétition prévoit qu'un tour ou une phase finale débute au-delà de 23h00, l'arbitre bénéficie d'une vacation complète supplémentaire.

Les frais de déplacement et d'hébergement des arbitres sont basés sur les tarifs votés en Comité Directeur pour tous les élus.

En l'absence d'arbitre et si le nombre d'engagements est au moins égal au bilan prévisionnel, les frais de vacation prévus au bilan financier sont reversés sous forme de dotation complémentaire (voir art 1.13)

1.10 ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement ne peuvent être remis à l'encaissement par l'organisateur plus de 6 jours avant la date de la finale du tournoi.

Les joueurs, licenciés à l'étranger et non licenciés à la F.F.B.S.Q., peuvent participer aux tournois internationaux (calendrier ETBF) et scratch (y compris scratch-handicap).

1.11 RECOMPENSES

- Les récompenses peuvent être des indemnités, ou des lots ou bons d'achats. Pour les journées comités, tournois Jeunes et tournois Sport d'Entreprise, le versement d'indemnités est interdit.
- La remise des récompenses doit être soignée et effectuée sur podium. Des trophées doivent être remis à chaque joueur des trois premières équipes du tournoi et éventuellement des tournois complémentaires.

1.12 BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel, contrôlé et validé par la Commission Sportive Nationale (ou la Commission Sportive Régionale Bowling) avec la demande d'inscription, doit figurer sur le règlement du tournoi diffusé et faire apparaître clairement :

- Le nombre de participant(e)s servant de base à son établissement.
- Le montant global des indemnités garanties et sa ventilation, ou la liste des lots avec indication de leur valeur.
- Les frais de parties (**Le prix conseillé de la partie pour 2024-2025 est de 3,60 €**).

- Les frais d'organisation, lesquels comprennent notamment :
 - Tous frais d'imprimerie, timbres, téléphone.
 - Les récompenses podiums (trophées, coupes).
 - Les frais de déplacements, hébergement et repas des arbitres.
 - Le droit d'inscription du tournoi au calendrier.
- Les indemnités d'arbitrage.
- Le montant des engagements (arrondi à l'euro supérieur).
- Le montant de la participation financière extérieure s'il y a lieu.

1.13 FONDS DE DOTATION COMPLEMENTAIRE

Pour chaque tournoi avec indemnités, une dotation complémentaire est créée et alimentée par les recettes supplémentaires excédant le budget de base. Elle est alimentée également par les vacations d'arbitrage non versées en cas d'absence d'arbitre.

Son montant est égal à :

- La valeur des engagements supplémentaires (hors prix des parties)
- A la différence des recettes réelles avec celles du budget

Exemple :

Un tour de semaine prévoyait 6 participants de plus que réalisé, avec un engagement à 60 €

La journée du samedi, engagement 90 €, a vu la participation de 6 joueurs supplémentaires.

Le nombre de participants reste identique, mais les recettes sont majorées de 180 € (6 x 30 €)

⇒ La dotation complémentaire doit être créée et alimentée avec ces 180€

**La dotation complémentaire est obligatoirement répartie
au prorata des indemnités initiales.**

1.14 PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES FRAIS D'ARBITRAGE

Inscription au calendrier :

La somme est fixée suivant le type de tournoi et le nombre de joueur(se)s prévu(e)s.

En début de saison, une facture sera émise aux clubs organisateurs. Le règlement devra être effectué dans les délais légaux indiqués sur la facture.

En cas d'annulation du tournoi, les droits d'inscription aux calendriers national et international, sont conservés.

Les scores des tournois inscrits au calendrier sont homologués en C2.

Arbitrage :

Les vacations d'arbitrage, les frais de déplacement et d'hébergement sont à payer directement à l'arbitre, à la fin de la compétition.

1.15 INSCRIPTION DEFINITIVE AU CALENDRIER

Seuls seront inscrits sur le calendrier les tournois en conformité avec la réglementation fédérale en vigueur.

Seuls les centres de bowling homologués pour la saison en cours, avec un matériel en conformité avec les spécifications fédérales, pourront accueillir les tournois du calendrier.

2. FORMULES DE TOURNOIS

2.1 Tournoi INTERNATIONAL

Les tournois internationaux sont soumis aux règlements de l'IBF et de l'ETBF ; ils doivent être inscrits aux calendriers correspondants.

2.2 Tournois SCRATCH

Ces tournois ne sont pas inscrits au calendrier international mais peuvent accueillir des participants licenciés dans, au plus, trois autres fédérations, membres de la E.T.B.F, dans l'ordre d'inscription. Ils se déroulent en formule scratch et peuvent autoriser les réentrées, dans la limite de 2 par participant.

2.3 Tournois SCRATCH–HANDICAP

Ces tournois suivent la règle des tournois scratchs mais les organisateurs ont la possibilité d'ajouter une liste de prix handicap et/ou de faire jouer une finale handicap. Dans ce cas, le classement handicap doit être établi indépendamment du classement scratch.

Les joueur(se)s qualifié(e)s en finale handicap sont les joueur(se)s aux premières places du classement handicap des éliminatoires non qualifié(e)s en finale scratch.

Les indemnités du classement handicap sont inférieures à celles du classement scratch de même rang.

Pour le classement handicap des licencié(e)s non F.F.B.S.Q. cf article 1.10.

2.4 Tournois TTMP - Tournois à CATEGORIES

Les tournois TTMP se déroulent en équipe et en formule scratch.

La moyenne de l'équipe est obtenue par addition des moyennes individuelles. Le plafond de moyenne de l'équipe est librement fixé par l'organisateur.

Les tournois à CATEGORIES se déroulent en individuel et en formule scratch.

2.5 Tournoi des journées Comités

Trois journées sont réservées au calendrier pour des épreuves placées sous la responsabilité des Commissions Sportives Régionales et/ou des Commissions Sportives Départementales.

Elles sont ouvertes aux seul(e)s joueur(se)s licencié(e)s de la région ou du département, ainsi qu'aux non-licencié(e)s pour des actions de développement.

Aucune indemnité n'est autorisée. Les récompenses doivent être délivrées sous forme de trophées, lots ou bons d'achat.

Ces compétitions sont soumises aux droits d'homologation : **0,08 €** par partie.

2.6 Épreuves régionales, départementales, locales non inscrites au calendrier.

Ces épreuves sont placées sous la responsabilité des Commissions Sportives Régionales ou Départementales.

Autorisation

Au moins 10 semaines avant la date prévue, l'organisateur demande l'accord de la Commission Sportive Régionale ou Départementale concernée. La décision doit intervenir dans un délai de 6 semaines, pour publication au moins 4 semaines avant la manifestation.

Contraintes

Ces épreuves sont soumises à l'application des règles des tournois des journées Comités. Elles dépendent également de la législation définie dans le Code du Sport.

2.7 Ligues

Les droits d'homologation des lignes sont au tarif de 0,12€ par partie sauf si les résultats sont communiqués via l'extraction du **fichier fédération « ALIAS »**. Dans ce cas, le tarif appliqué est de 0,08 € par partie.

La facturation de ces ligues sera faite 2 fois par saison, l'une au 31/12/2024 et l'autre au 30/06/2025.

3. RESTRICTION DE FORMULES

3.1 Tournoi Mixte

Sont considérés « Tournois Mixtes » les compétitions comportant au moins un homme et une femme par équipe. Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.2 Tournoi Sport d'Entreprise

Ces tournois se jouent obligatoirement en équipe. La composition des équipes doit respecter les règles du Sport d'Entreprise. Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.3 Tournoi Famille

Les tournois « Famille » se jouent en équipe et suivent le régime de la formule choisie.

3.4 Tournoi Séniors+

La catégorie est déterminée en fonction de l'âge atteint durant la saison sportive

Les catégories pour la saison sont disponibles sur le site fédéral et mentionnées au paragraphe 1.6.2.

Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.5 Tournoi Féminin

Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.6 Tournoi Jeunes

La catégorie est déterminée en fonction de l'âge atteint durant la saison sportive.

Les catégories pour la saison sont disponibles sur le site fédéral et mentionnées au paragraphe 1.6.1.

4. Fiches pratiques

Fiche pratique n° 1	Organiser un Tournoi INTERNATIONAL ou SCRATCH
Organisation	<p>L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB.</p> <p>La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2024/2025.</p> <p>Le règlement de la compétition doit être validé par la Commission Sportive Nationale Bowling.</p>
Réservé aux 4 premières Fédérations inscrites (FFBSQ + 3 autres)	Dénommé « Scratch » : Règlement en Français uniquement, inscription au calendrier fédéral au tarif de : 200 € + 1,20€ par joueur(se) prévu(e).
Avec plus de 4 Fédérations mais restant dans la Zone Européenne	<p>Dénommé « International » : Ajouter le règlement en anglais au format ETBF : http://etbf.eu/tourn-application/</p> <p>Outre l'inscription au calendrier FFBSQ, prévoir le règlement de l'inscription de la compétition au calendrier ETBF (via la FFBSQ). au tarif en vigueur 100€.</p>
Sans restriction de Zone	Outre l'inscription aux calendriers FFBSQ ETBF, prévoir le règlement de l'inscription au calendrier IBF au tarif en vigueur (100 €) via la F.F.B.S.Q.
Engagement	Libre.
« Réentrées »	Limitées à 2 et dans le même format que la 1 ^{ère} poule qualificative.
Gestion des égalités	L'article 23 du Règlement Sportif est obligatoirement applicable.
Dotations complémentaires	Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue :
Déclenchement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé(e) à celui-ci. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur. - Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement) complémentaires. 2. Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé(e) en plus de la grille haute prévue. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur. - Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement) complémentaires. 3. Répartition des participant(e)s plus favorable sur le plan financier (grille d'engagements modulée) : <ul style="list-style-type: none"> - Aucune déduction n'est autorisée. 4. Absence d'arbitre : Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans

	la dotation complémentaire.
Dotation complémentaire Calcul	Le nombre de participants indemnisés reste constant. Le montant de la dotation complémentaire, ainsi que la méthode de calcul est joint au rapport de compétition. La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.
Variantes et formules restrictives	Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives : <ul style="list-style-type: none"> - Réserve à certaines catégories d'âge (Séniors+...) - Réserve à un genre (Tournoi féminin...) - En formation spécifique (Double Mixte...) - Mise en place d'un bonus féminin - Mise en place d'un bonus en fonction de l'âge
Données financières	Inscription au calendrier FFBSQ : 200 € + 1,20 € par joueur prévu (+ calendriers ETBF et IBF, s'il y a lieu) Droit d'engagement : Libre Frais d'organisation : 6 € / joueur Si international : 200 € + 6 € / joueur Vacations pour un arbitre <ul style="list-style-type: none"> - Vacation complète : 60 € - Vacation partielle : 25 € Vacations pour deux arbitres : <ul style="list-style-type: none"> - Vacation complète : 100 € - Vacation partielle : 45 € Les frais de déplacements, d'hébergement et les vacations sont à régler directement à(aux) l'arbitre(s) en fin de compétition.
Suivi de la compétition	Fournir sous 3 jours à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org : <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS, ou transmis par LEXER - le rapport de compétition. En cas d'incident majeur et au plus tard le lendemain : envoi du rapport de compétition (et de la feuille de notification de sanction s'il y a lieu à : cnb.arbitrage@ffbsq.org)

<u>Fiche pratique n° 2</u>	Organiser un Tournoi SCRATCH-HANDICAP
Organisation	L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB. La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2024/2025. Le règlement de la compétition doit être validé par la Commission Sportive Nationale Bowling.
Réservé aux 4 premières Fédérations inscrites (F.F.B.S.Q. + 3 autres)	Règlement en Français uniquement inscription au calendrier fédéral au tarif de 200 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e).
Engagement	LIBRE.
Réentrées	Limitées à 2 et dans le même format que la 1 ^{ère} poule qualificative.
Gestion des égalités	Application de l'article 23 du Règlement Sportif.
Classement et Finales	Les organisateurs ont la possibilité d'ajouter une liste de prix handicap et de faire jouer une finale handicap. Dans ce cas, un classement handicap doit être établi indépendamment du classement scratch. Les joueur(se)s qualifié(e)s en finale handicap sont les joueur(se)s aux premières places du classement handicap des éliminatoires non qualifié(e)s en finale scratch.
Grille d'indemnités	Les indemnités du classement handicap sont inférieures à celles du classement scratch de même rang.
Handicap	Le handicap est calculé selon le listing en vigueur. L'organisateur choisit librement le % retenu. Pour les joueurs licenciés hors FFBSQ, cf. art 1.8
Dotation complémentaire Déclenchement	<p>Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé à celui-ci. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif du budget. - Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. - Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur. - Déduction des frais d'arbitrage (<i>vacations uniquement</i>) complémentaires. - Répartition des participants plus favorable sur le plan financier - Aucune déduction (frais d'organisation) n'est autorisée. <p>3. Absence d'arbitre : Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans la dotation complémentaire.</p>

<p>Dotation complémentaire Calcul</p>	<p>Le nombre de participants indemnisés reste constant. Le montant de la dotation complémentaire et la méthode de calcul sont joints au rapport de compétition. La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.</p>
<p>Variantes et Formules restrictives</p>	<p>Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservé à certaines catégories d'âge (Séniors+) - Réservé à un genre (Tournoi Féminin) - En formation spécifique (Double Mixte) - Mise en place d'un bonus Féminin pour le classement scratch - Mise en place d'un bonus en fonction de l'âge pour le classement scratch
<p>Données financières</p>	<p>Inscription au calendrier F.F.B.S.Q. : 200 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e) (+ calendriers supplémentaires, s'il y a lieu) Droit d'engagement : Libre Frais d'organisation : 6€ /joueur(se)</p> <p>Vacations pour un arbitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vacation complète : 60 € - Vacation partielle : 25 € <p>Vacations pour deux arbitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vacation complète : 100 € - Vacation partielle : 45 € <p>Les frais de déplacements, d'hébergement et les vacations sont à régler directement à(aux) l'arbitre(s) en fin de compétition.</p>
<p>Suivi de la compétition</p>	<p>Fournir sous 3 jours à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS, ou transmis par LEXER - le rapport de compétition. <p>En cas d'incident majeur et au plus tard le lendemain : envoi du rapport de compétition (et de la feuille de notification de sanction s'il y a lieu à : cnb.arbitrage@ffbsq.org</p>

<u>Fiche pratique n° 3</u>	Organiser un Tournoi TTMP
Organisation	L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB. La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2024/2025 Le règlement de la compétition doit être validé par la Commission Sportive Nationale Bowling
Participants	La participation est réservée aux licencié(e)s F.F.B.S.Q. en règle avec celle-ci. Règlement en français uniquement. Inscription au calendrier fédéral au tarif de 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e)
Engagement	Libre
Réentrées	Limitées à 2 et dans le même format que la 1 ^{ère} poule qualificative.
Formation	Obligatoirement en équipe
Gestion des égalités	Application de l'article 23 du Règlement Sportif.
Dotation Complémentaire Déclenchement	Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue : 1. Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé à celui-ci. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif du budget. - Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. 2. Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur. - Déduction des frais d'arbitrage (<i>vacations uniquement</i>) complémentaires. - Répartition des participants plus favorable sur le plan financier - Aucune déduction (frais d'organisation) n'est autorisée. 3. Absence d'arbitre : Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans la dotation complémentaire.
Dotation complémentaire Calcul	Le nombre de participants indemnisés reste constant. Le montant de la dotation complémentaire et la méthode de calcul sont joints au rapport de compétition. La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.
Variantes et formules restrictives	Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives : <ul style="list-style-type: none"> - Réservé à certaines catégories d'âge (Séniors+) - Réservé à certaines catégories de licence (SE) - Réservé à un genre (Tournoi Féminin) - En formation spécifique (Double Mixte)

Données financières	<p>Inscription au calendrier F.F.B.S.Q. : 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e)</p> <p>Droit d'engagement : Libre</p> <p>Frais d'organisation : 6€ /joueur</p> <p>Vacations par arbitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vacation complète : 45 € - Vacation partielle : 20 € <p>Les frais de déplacements, d'hébergement et les vacations sont à régler directement à(aux) l'arbitre(s) en fin de compétition.</p>
Suivi de la compétition	<p>Fournir sous 3 jours à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS, ou transmis par LEXER - le rapport de compétition. <p>En cas d'incident majeur et au plus tard le lendemain : envoi du rapport de compétition (et de la feuille de notification de sanction s'il y a lieu) à : cnb.arbitrage@ffbsq.org</p>

<u>Fiche pratique n°4</u>	Organiser un Tournoi HANDICAP
Organisation	<p>L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB.</p> <p>La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2024/2025.</p> <p>Le règlement de la compétition doit être validé par la Ligue ou le CSR Bowling concerné</p>
Participants	<p>Participation réservée aux licencié(e)s F.F.B.S.Q. en règle avec celle-ci.</p> <p>Règlement en français uniquement.</p> <p>Inscription au calendrier fédéral au tarif de 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e)</p>
Engagements	Libre
Réentrées	Interdites
Gestion des égalités	Application de l'article 23 du Règlement Sportif.
Handicap	<p>Le handicap est calculé selon le listing en vigueur</p> <p>L'organisateur choisit librement le % retenu</p>
Indemnités	Le nombre d'indemnisés reste constant
<p>Dotation complémentaire</p> <p>Déclenchement</p>	<p>Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé à celui-ci. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur - Déduction des frais d'arbitrage (<i>vacations uniquement</i>) complémentaires. 2. Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur - Déduction des frais d'arbitrage (<i>vacations uniquement</i>), complémentaires. 3. Répartition des participants plus favorable sur le plan financier <p>Aucune déduction n'est autorisée</p> 4. Absence d'arbitre : <p>Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans la dotation complémentaire.</p>

<p>Dotation complémentaire Calcul</p>	<p>Le nombre de participants indemnisés reste constant Le montant de la dotation complémentaire ainsi que le mode de calcul est joint au rapport de compétition La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.</p>
<p>Variantes et formules restrictives</p>	<p>Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservé à certaines catégories d'âge (Séniors+) - Réservé à certaines catégories de licence (SE) - Réservé à un genre (Tournoi Féminin) - En formation spécifique (Double Mixte)
<p>Données financières</p>	<p>Inscription au calendrier F.F.B.S.Q. : 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e) Droit d'engagement : Libre Frais d'organisation : 6€ /joueur(se) Vacations par arbitre : <ul style="list-style-type: none"> - Vacation complète : 45 € - Vacation partielle : 20 € <p>Les frais de déplacements, d'hébergement et les vacations sont à régler directement à(aux) l'arbitre(s) en fin de compétition.</p> </p>
<p>Suivi de la compétition</p>	<p>Fournir sous 3 jours à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS, ou transmis par LEXER - le rapport de compétition. <p>En cas d'incident majeur et au plus tard le lendemain : envoi du rapport de compétition (et de la feuille de notification de sanction s'il y a lieu) à : cnb.arbitrage@ffbsq.org</p>

5. Les tarifs

Type Compétition	Droits d'engagement	Frais d'organisation Maximum	Inscription au calendrier national	Supplément Inscription au calendrier international	Vacation Arbitrage Partielle	Vacation Arbitrage Complète
International – Zone Europe	Libres	200 € + 6 € par joueur	200 € + 1,20€ par joueur prévu	ETBF 100 €	1 arbitre : 25€ 2 arbitres : 45€	1 arbitre: 60€ 2 arbitres: 100€
International - toutes zones	Libres	200 € + 6 € par joueur	200 € + 1,20€ par joueur prévu	ETBF 100 € IBF 95 €	1 arbitre: 25€ 2 arbitres: 45€	1 arbitre: 60€ 2 arbitres: 100€
Scratch (Max 4 Fédérations européennes dont la FFBSQ)	Libres	6 € par joueur	200 € + 1,20€ par joueur prévu		1 arbitre: 25€ 2 arbitres: 45€	1 arbitre: 60€ 2 arbitres: 100€
Scratch – Handicap	Libres	6 € par joueur	200 € + 1,20 € par joueur prévu		1 arbitre: 25€ 2 arbitres: 45€	1 arbitre: 60€ 2 arbitres: 100€
TTMP ou Catégorie	Libres	6 € par joueur	100 € + 1,20 € par joueur prévu		Par arbitre: 20€	Par arbitre: 45 €
Handicap	Libres	6 € par joueur	100 € + 1,20 € par joueur prévu		Par arbitre: 20€	Par arbitre: 45 €
Jeune	Libres	6 € par joueur	50 € + 0,80 € par joueur prévu		Par arbitre: 20€	Par arbitre: 45 €
CSR/CSD	Libres	6 € par joueur	0.08 € par partie jouée		Par arbitre: 20€	Par arbitre: 45 €